

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1877 s'élevait à.	fr.	65,071,815	47
Le projet de Budget de l'exercice 1878 présente, d'une part, des augmentations à concurrence de la somme de. . .		1,686,015	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	66,757,830	47
et d'autre part, des diminutions de.	fr.	402,650	»
		<hr/>	
Il s'élève ainsi à.	fr.	66,355,180	47
		<hr/>	

soit 1,283,565 francs de plus qu'en 1877.

Les renseignements suivants justifient les différences en plus et en moins sur chacun des articles de ce dernier Budget.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICI DE LA DETTE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1878	
	en plus.	en moins.
ART. 8. — Crédit demandé pour 1878.	fr. 4,216,557	50
Crédit alloué pour 1877.	2,948,667	50
	<hr/>	
	1,267,890	»

En vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876, pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, des titres de la dette à 4 p. % doivent être émis, à concurrence d'un capital de 46 millions de francs, pour le paiement des travaux faits et des matériaux approvisionnés à pied d'œuvre sur les lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1877 comprend les crédits nécessaires au paye-

A REPORTER.	fr.	1,267,890	»
---------------------	-----	-----------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1878

en plus	en moins.
---------	-----------

REPORT. . . . fr. 1,267,890 »	»
-------------------------------	---

ment des intérêts et à l'amortissement des capitaux délivrés et de ceux à délivrer à la Société de construction jusqu'au 31 octobre 1877.

Le Département des Travaux publics présume que le Trésor aura à payer en titres 4 p. $\frac{1}{2}$ %, du même chef, savoir :

1 ^o Du 1 ^{er} novembre 1877 au 30 avril 1878. fr.	7,254,000 »
2 ^o Du 1 ^{er} mai 1878 au 31 octobre suivant	10,937,000 »

Aux termes de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant, le Trésor est appelé à délivrer à la Banque de Belgique des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, pour le payement de la ligne de chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter.

D'après l'article 52 du cahier des charges, les travaux doivent être terminés trois ans après la date de la concession, soit le 19 mars 1878.

On évalue à 100,700 mètres la longueur de cette ligne. Le coût de chaque kilomètre étant de 142,500 francs, le capital en dette à 4 p. $\frac{1}{2}$ % à délivrer s'élèvera à environ 14,350,000 francs.

C'est afin de pourvoir au payement des intérêts et à l'amortissement de ces divers capitaux ajoutés à l'emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ % de 1871, que le crédit de l'article 8 a été augmenté.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1875-1876 pour les dettes à 4 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %; les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

A REPORTER. . . . fr. 1,267,890 »	»
-----------------------------------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES d'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
4 p. %.	nov. 1875.	127,500 »	15,296 »	140,796 »	140,855 18	140,796 »	»	
	mai 1876.	127,500 »	16,112 »	143,612 »	142,975 58	143,612 »	»	
4 1/2 p. % 1 ^{re} sér.	nov. 1875.	158,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1876.	158,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1875.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1876.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1875.	353,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1876.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1875.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1876.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1875.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1876.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1875.	194,090 25	1,302 75	195,393 »	»	»	195,393 »	
	mai 1876.	194,090 25	1,302 75	195,393 »	»	»	195,393 »	
		2,587,710 41	47,606 »	2,635,316 41	283,828 76	284,408 »	2,350,908 41	
TOTAL ÉGAL. . . . fr.							2,635,316 41	

DIFFÉRENCES POUR 1878

en plus.	en moins.
----------	-----------

REPORT. . . . fr.	1,267,890 »	»
-------------------	-------------	---

ART. 10. — Crédit alloué en
1877. fr. 778,000 »
Crédit demandé pour 1878. . . . 426,000 »

» 352,000 »

L'annexe n° 9 établit que, par suite de remboursements effectués *anticipativement* en 1876 et de remboursements à faire en 1877, les bons du Trésor émis en vertu de la convention du 23 février 1875 qui resteront en circulation au 1^{er} janvier 1878 ne s'élèveront plus qu'à 10,650,000 francs.

A REPORTER. . . . fr.	1,267,890 »	352,000 »
-----------------------	-------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1878

	en plus.	en moins.
REPORT.	fr. 1,267,890 »	352,000 »

C'est à raison de cette réduction que le crédit relatif aux intérêts de la dette flottante subit une diminution de 552,000 francs.

ART. 16 et 17. — Les crédits demandés pour le service des obligations de la grande Compagnie du Luxembourg sont conformes aux tableaux d'amortissement (litt. *A* et *B*) annexés à la note à l'appui du Budget modifié de 1874, qui a été présenté à la Chambre le 27 novembre 1875. (*Documents*, n° 17.)

Ces crédits offrent, sur ceux de l'année 1877, d'une part, une augmentation de fr.	125 »	»
et d'autre part, une diminution de	»	650 »

ART. 21. — Crédit demandé pour 1878. fr.	895,000 »	
Crédit alloué en 1877	890,000 »	

	5,000 »	»
--	---------	---

Ce crédit, destiné au payement du minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale . . . fr.	»	»
» de l'Entre-Sambre et Meuse. . .	140,000 »	
» de Manage à Wavre . . .	30,000 »	
» de Lierre à Turnhout	30,000 »	
» de Lichtervelde à Furnes	150,000 »	
» de Tongres à Bilsen	10,000 »	
» de Tongres à Glons	10,000 »	
Ligne de Virton	205,000 »	
» de Maeseyk.	150,000 »	
Canal de Bossuyt à Courtrai	190,000 »	
TOTAL. fr.	895,000 »	

Comparée à celle de l'année précédente, cette répartition présente les différences suivantes :

	A REPORTER. fr. 1,273,015 »	552,650 »
--	-------------------------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1878	
		en plus.	en moins.
	• REPORT.	fr. 1,273,015 »	552,630 »
Augmentations :			
Entre-Sambre et Meuse	fr.	10,000 »	
Lichtervelde à Furnes		5,000 »	
Tongres à Bilsen		5,000 »	
Tongres à Glons		5,000 »	
	ENSEMBLE. fr.	<u>25,000 »</u>	
Diminution :			
Lierre à Turnhout.	fr.	20,000 »	
L'état formant l'annexe n° 11 du projet de Budget fait connaître les sommes payées pendant les années 1870 à 1875, du chef du minimum d'intérêt.			

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 23. — Crédit demandé pour			
1878	fr.	2,700,000 »	
Crédit alloué pour 1877.		<u>2,350,000 »</u>	
			550,000 »

Lorsqu'on a établi les évaluations de 1877 pour la rémunération en matière de milice, on ne connaissait que les résultats définitifs ci-après se rapportant au 4^e trimestre 1875, savoir :

Montant des mandats émis	fr.	597,370 »
» de la dépense réelle		<u>577,830 »</u>
Différence ou non-valeur (1)	fr.	<u>19,540 »</u>

soit 3-27 p. %.

Les mandats émis pour les quatre trimestres de 1876 se sont élevés ensemble à fr. 2,784,350 » mais les non-valeurs ne pouvant être déterminées qu'à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877), on a appliqué à cette somme la proportion de 3-27 p. % indiquée ci-dessus, donnant 91,050 »

RESTE. fr. 2,693,300 »

A REPORTER. fr. 1,623,015 » 552,630 »

(1) On entend ici par non-valeurs, les mandats retirés parce que les ayants droit payent plus de 50 francs de contributions directes au profit de l'État, et les mandats prescrits parce que les intéressés n'en ont pas touché le montant dans les délais voulus (art. 5 et 8 de la loi du 5 avril 1875).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1878	
	en plus.	en moins.
RÉPORT.	1,625,015 »	352,650 »

Bien que le crédit ne soit pas limitatif, on a cru qu'il convenait d'en rapprocher le chiffre de la dépense présumée.

ART. 24. — Crédit demandé pour			
1878	fr.	7,993,000 »	
Crédit alloué pour 1877.		7,980,000 »	
		<hr/>	15,000 »

Les différences en plus et en moins qu'ont subies les diverses natures de pensions (voir le tableau formant l'annexe n° 12), se traduisent par une augmentation de 15,000 francs.

Les diminutions s'appliquent aux pensions accordées avant 1830, aux pensions civiles, de l'ordre de Léopold, de la marine (militaires), des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas, et notamment aux pensions militaires ordinaires dont la réduction s'élève à 50,000 francs.

Quant aux augmentations, elles portent pour une très-minime partie sur les pensions du Département de l'Intérieur et de la Cour des Comptes, et pour le surplus (50,000 francs) sur les pensions du Département des Travaux publics.

On fait remarquer à l'égard de cette dernière augmentation que le montant des pensions à servir au 1^{er} janvier 1877 dépassait déjà de 24,000 francs environ l'allocation demandée pour l'année 1877, et que la progression des admissions à la retraite est continue depuis plusieurs années.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DE DÉPÔT.

ART. 26. — Crédit demandé pour			
1878	fr.	853,000 »	
Crédit alloué pour 1877.		803,000 »	
		<hr/>	50,000 »
A REPORTER.	fr.	1,686,015 »	352,650 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1878	
		on plus.	on moins
	REPORT. fr.	1,686,015 »	352,650 »
ART. 28. — Crédit alloué en			
1877 fr.	800,000 »		
Crédit demandé pour 1878.	750,000 »		
			50,000 »
Ces deux derniers crédits ont été modifiés afin de les mettre en rapport avec les dépenses présumées.			
	TOTAUX. fr.	1,686,015 »	402,650 »
En déduisant le montant des diminutions de celui des augmentations, ce dernier dépasse le premier de la somme de fr.			
		1,283,368 »	

indiquée en tête de la présente note préliminaire.

Le tableau suivant fait connaître, par chapitre, les différences en charge tant ordinaires qu'extraordinaires, entre le Budget de 1878 et celui de l'exercice précédent.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *soixante-six millions trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingts francs quarante-sept centimes* (fr. 66,555,180 47 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand- livre de la Dette publique à 2½ p. o/o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. o/o, 2 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de l'em- prunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. o/o (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1878)	5,037,882 50	•	5,037,882 50	5,037,882 50	•
	Dotation de l'amortissement : ½ p. o/o de 67,508,500 francs (mém. semestr.)	•	337,542 50	337,542 50	337,542 50	•
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans ex- pression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	•	•	•	80,598 14	•
4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	•	•	•	•	1,560 08
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (art. 20 et 23 dudit traité)	•	•	•	105,820 10	•
6	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	•	•	•	21,164 02	•
	A REPORTER. . . . fr.	8,536,873 28	337,542 50	8,874,415 78	9,081,098 04	1,560 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.				
		CARGES ordinaires et per- manentes.	CARGES extraordinaires et temporaires.			
		SOMMES AFFECTÉES ou service	Total			
		des intérêts.	de l'amortissement.			
			par dette.			
	REPORT. . . . fr.	8,556,875 28	557,542 50	8,874,415 78	9,081,998 04	1,500 08
	5 ^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	2,405,888 20	.	2,773,209 11		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	277,520 91			
	Intérêts du capital de 141.456.900 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1860, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1878).	0,565,560 50	"	7,072,845 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	707,284 50			
7	Intérêts du capital de 65,805,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	2,965,293 "	"	3,204,770 "	19,956,180 11	.
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	520,477 "			
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	2,656,145 "	"	2,029,050 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	202,905 "			
	A REPORTER. . . . fr.	22,990,759 98	1,044,529 91	24,044,289 89	20,058,187 15	1,500 08

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts	de l'amortissement.			
	REPORT. . . . fr.	22,999,750 98	1,944,529 91	24,944,280 89	20,038,187 15	1,500 08
7 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,865,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	3,497,085 50	"	3,886,515	3,886,515 "	"
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	588,651 50	5,886,515	5,886,515 "	"
8	A. Intérêts à 4 p. % de l'emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1878 en vertu : 1 ^o de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent; 2 ^o de la loi du 19 décembre 1876 : Semest. au 1 ^{er} mai 1878, sur 90,059,500 francs 1,800,790 " Semestre au 1 ^{er} novemb. 1878, sur 100,970,500 francs 2,019,550 "	3,820,520 "	"	4,216,557 50	4,216,557 50	"
	B. Dotation de l'amortissement : Semest. au 1 ^{er} mai 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 68,455,500 francs. 171,158 75 Semestre au 1 ^{er} novemb. 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 90,059,500 francs 225,098 75	"	596,257 50	4,216,557 50	4,216,557 50	"
9	Intérêts à 5 p. % sur le capital nominal de 506,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	9,205,770 "	"	9,810,488	9,810,488 "	"
	Dotation de l'amortissement : 20 c p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	615,718 "	9,810,488	9,810,488 "	"
	TOTAUX.	59,525,555 48	5,545,116 91	42,866,650 59		
	À REPORTER. fr.				45,074,252 05	1,500 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	45,074,252 05	1,560 08	
10	Intérêts, échéant en 1878, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875	"	420,000 "	
	§ 2. Annuités diverses.			
11	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1878 et au 1 ^{er} janvier 1879)	500,000 "	"	
12	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858).	672,350 "	"	
13	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	"	
14	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa.	506,000 "	"	
15	Septième annuité (calculée à 4½ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 "	"	
16	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875 ap- prouvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	599,845 "	"	
17	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie	5,191,950 "	"	55,409,180 47
18	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,975 "	"	
19	Troisième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,400,000 "	"	
	§ 5. Autres charges.			
20	Rente annuelle à 5% provenant du capital nominal de 1,409,654 fr. 96 c. accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indem- nités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1877 au 12 avril 1878)	42,287 74	"	
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 dé- cembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limi- tatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	895,000 "	"	
	A. Frais relatifs au service :			
	1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	89,500 "		
22	2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la conven- tion du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	6,000 "	103,000 "	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions.	7,500 "		
	A REPORTER. fr.	52,081,020 50	427,500 08	

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL par chapitre.																																																																															
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																																																																
	Report. . . . fr.	52,081,020 30	427,500 08	53,400,180 47																																																																															
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.																																																																																		
25	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>) . . .	2,700,000 .	.																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.</td> <td>8,000 .</td> </tr> <tr> <td>— civiles</td> <td>22,000 .</td> </tr> <tr> <td>— militaires</td> <td>5,680,000 .</td> </tr> <tr> <td>— de l'ordre de Léopold.</td> <td>51,000 .</td> </tr> <tr> <td>Marine. — Pensions militaires</td> <td>35,000 .</td> </tr> <tr> <td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td> <td>1,000 .</td> </tr> <tr> <td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td> <td>1,000 .</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Pensions civiles des divers Départements.</i></td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>Affaires Étrangères.</td> <td>112,000 .</td> <td>.</td> <td>11,203,000 .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Justice</td> <td>699,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Intérieur.</td> <td>450,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Travaux publics</td> <td>550,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Guerre</td> <td>80,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Finances.</td> <td>1,960,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cour des comptes.</td> <td>26,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Pensions ecclésiastiques</i></td> <td>352,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Arriérés de pensions de toute nature.</td> <td>6,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>7,961,000 .</td> <td>32,000 .</td> <td></td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)</td> <td>.</td> <td>600,000 .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>A REPORTER. . . . fr.</td> <td>65,642,620 50</td> <td>1,059,500 08</td> <td>64,702,180 47</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	8,000 .	— civiles	22,000 .	— militaires	5,680,000 .	— de l'ordre de Léopold.	51,000 .	Marine. — Pensions militaires	35,000 .	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1,000 .	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1,000 .	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>		24	Affaires Étrangères.	112,000 .	.	11,203,000 .		Justice	699,000 .	.			Intérieur.	450,000 .	.			Travaux publics	550,000 .	.			Guerre	80,000 .	.			Finances.	1,960,000 .	.			Cour des comptes.	26,000 .	.			<i>Pensions ecclésiastiques</i>	352,000 .	.			Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 .	.				7,961,000 .	32,000 .		25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	600,000 .			A REPORTER. . . . fr.	65,642,620 50	1,059,500 08	64,702,180 47
CHARGES																																																																																			
Ordinaires.	Extraordinaires.																																																																																		
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	8,000 .																																																																																		
— civiles	22,000 .																																																																																		
— militaires	5,680,000 .																																																																																		
— de l'ordre de Léopold.	51,000 .																																																																																		
Marine. — Pensions militaires	35,000 .																																																																																		
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1,000 .																																																																																		
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1,000 .																																																																																		
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>																																																																																			
24	Affaires Étrangères.	112,000 .	.	11,203,000 .																																																																															
	Justice	699,000 .	.																																																																																
	Intérieur.	450,000 .	.																																																																																
	Travaux publics	550,000 .	.																																																																																
	Guerre	80,000 .	.																																																																																
	Finances.	1,960,000 .	.																																																																																
	Cour des comptes.	26,000 .	.																																																																																
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>	352,000 .	.																																																																																
	Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 .	.																																																																																
		7,961,000 .	32,000 .																																																																																
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	600,000 .																																																																																
	A REPORTER. . . . fr.	65,642,620 50	1,059,500 08	64,702,180 47																																																																															

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	65,642,620 50	1,059,560 08	64,702,180 47
	CHAPITRE III.			
	INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 850,000 »	855,000 »	•	
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »			
27	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale 50,000 »	50,000 »	•	1,655,000 •
28	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 750,000 » (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	750,000 »	•	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.	65,205,620 39	1,059,560 08	66,355,180 47

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	a	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,408,990 78	o	5,408,090 78
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	3,057,882 50	"	3,375,425 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a)	"	557,542 50	
3	a	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	"	"	"
4	a.	Rentes viagères	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"
2^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	a	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité)	"	"	"
6	a	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
7	1 ^o	a. Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,405,888 20	"	2,773,209 11
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semest.) b)	"	277,320 91	
8	2 ^o	a. Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	6,565,560 50	"	7,072,845 "
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semestres) c)	"	707,284 50	
A REPORTER. fr.			17,398,321 98	1,322,147 91	18,720,469 89
<small>(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).</small>					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	
3,375,425 "	"	3,375,425 "	3,375,425 "	"	"	a) Annexe n° 1.
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"	
"	290 24	1,560 08	1,560 08	"	"	
"	1,269 84			"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
9,081,998 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
		REPORT. fr.	17,598,321 98	1,322,147 91	18,720,469 89
3°	a.	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1856 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,985,205	"	3,204,770
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (1) (mêmes semestres) d)	"	329,477	
4°	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,636,145	"	2,920,050
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (2) (mêmes semestres) e)	"	292,005	
5°	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	3,497,685 50	"	3,886,315
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (2) (mêmes semestres) f)	"	388,631 50	
8	a.	Intérêts à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1878 en vertu : 1° de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent : 2° de la loi du 19 décembre 1876 : Semestre au 1 ^{er} mai 1878, sur 90,059,500 francs. 1,800,790 " Semestre au 1 ^{er} nov. 1878, sur 100,976,500 francs. 2,019,530 "	3,820,320	"	4,216,857 50
	b.	Dotation de l'amortissement g) : Semestre au 1 ^{er} mai 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 68,455,500 francs. 171,158 75 Semestre au 1 ^{er} nov. 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 90,059,500 francs. 225,098 75			
9	a.	Intérêts à 5 p. % sur le capital nominal de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (Moniteur n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	9,205,770	"	9,819,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^e p. % du ce capital (mêmes semestres) h)	"	613,718	
		TOTAUX.	39,523,533 48	3,343,116 91	42,866,650 39
10		Intérêts, échéant en 1878, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875 i)			

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).

(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

A REPORTER. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,081,998 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	.	.	
						d) Annexe n° 4.
19,956,189 11	"	19,956,189 11	19,956,189 11	"	"	
						e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
4,216,557 50	"	4,216,557 50	2,048,667 50	1,267,890 "	"	
						g) Annexe n° 7.
9,819,488 "	"	9,819,488 "	9,819,488 "	"	"	
						h) Annexe n° 8.
"	426,000 "	426,000 "	778,000 "	"	352,000 "	
						i) Annexe n° 9.
43,074,252 65	427,580 08	43,501,792 72	42,585,902 73	1,267,890 "	352,000 "	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		§ 2. Annuités diverses.	
11	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1878 et au 1 ^{er} janvier 1879)	
12	»	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n ^o 212.)	
13	»	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
14	»	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa. . . .	
15	»	Septième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. . . .	
16	»	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la grande compagnie du Luxembourg (Convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n ^o 73) j)	
17	»	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie j). . . .	
18	»	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie j)	
19	»	Troisième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (<i>Crédit non limitatif</i>). . . .	
		§ 3. Autres charges.	
20	»	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 06 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1877 au 12 avril 1878)	
21	»	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k). . . .	
	a.	Frais relatifs au service :	
		1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payment des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	89,500 »
22		2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. . . .	6,000 »
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
43,074,252 65	427,560 08	43,501,702 73	42,585,002 75	1,267,800 "	352,000 "	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
306,000 "	"	306,000 "	306,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
500,845 "	"	500,845 "	500,720 "	125 "	"	
5,191,950 "	"	5,191,950 "	5,192,600 "	"	650 "	j) Annexe n° 10.
284,975 "	"	284,975 "	284,975 "	"	"	
2,400,000 "	"	2,400,000 "	2,400,000 "	"	"	
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
895,000 "	"	895,000 "	800,000 "	5,000 "	"	k) Annexe n° 11.
105,000 "	"	105,000 "	105,000 "	"	"	
52,981,620 30	427,560 08	53,409,180 47	52,488,815 47	1,275,015 "	552,650 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				920,565 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
23	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>)	"	"
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	8,000 "
	b.	— civiles	"	22,000 "
	c.	— militaires	3,680,000 "	"
	d.	— de l'ordre de Léopold.	31,000 "	"
	e.	Marine. — Pensions militaires	55,000 "	"
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000 "
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000 "
Pensions civiles des divers Départements.				
24	h.	Affaires Étrangères	112,000 "	"
	i.	Justice	609,000 "	"
	j.	Intérieur.	450,000 "	"
	k.	Travaux publics	550,000 "	"
	l.	Guerre	80,000 "	"
	m.	Finances.	1,060,000 "	"
	n.	Cour des comptes	26,000 "	"
	o.	Pensions ecclésiastiques.	552,000 "	"
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"
			7,061,000 "	52,000 "
25	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.	
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
26	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.		850,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		5,000 "
27	"	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
28	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,700,000 »	»	2,700,000 »	2,550,000 »	550,000 »	»	
7,961,000 »	52,000 »	7,995,000 » 1)	8,580,000 »	13,000 »	»	1) Annexe n° 12.
»	600,000 »	600,000 »				
10,661,000 »	652,000 »	11,293,000 »	10,950,000 »	365,000 »	»	

853,000 »	»	853,000 »	803,000 »	50,000 »	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
750,000 »	»	750,000 »	800,000 »	»	50,000 »
1,653,000 »	»	1,653,000 »	1,653,000 »	50,000 »	50,000 »
DIFFÉRENCE. fr.				»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	74	Service de la dette proprement dite
II.	80	Rémunérations
III.	<i>Id.</i>	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,981,020 50	427,500 08	53,409,180 47	52,488,815 47	920,505 »	»	
10,661,000 »	652,000 »	11,295,000 »	10,950,000 »	565,000 »	»	
1,655,000 »	»	1,655,000 »	1,655,000 »	»	»	
65,295,620 50	1,050,500 08	66,355,180 47	65,071,815 47	1,285,505 »	»	

(84)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,A $4\frac{1}{2}$ POUR CENT.(2^{me} SÉRIE.)**FONDS D'AMORTISSEMENT**pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : $2\frac{1}{4}$ p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : $2\frac{1}{4}$ p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL. fr.		338,690 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,173,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,483,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,852 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. ‰ de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	158,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. ‰ de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. ‰ de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. ‰ de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.		<u>281,820 91</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876, de la dette à 4 1/2 p. ‰, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,852 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
--	---------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>55,364,182 22</u>
---------------------------------	----------------------

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	355,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	355,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

TOTAL. fr. 715,024 50

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876, de la dette à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.

Semestre au 1^{er} mai 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		<u>331,682 »</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 3,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^me SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
---	------------

TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>
--------------------	------------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échu le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL fr.		<u>390,786 »</u>

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs fr. 77,763,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,578,200 »

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS

(de 1871)

et un capital de 6,845,500 francs, émis au 1^{er} novembre 1876 en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant,

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. 127,500	} 145,612 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 808,600 francs	46,412	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. ⁽¹⁾ 127,500	} 146,472 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 948,600 francs.	18,972	
TOTAL.	fr. 290,084	»

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs	fr. 57,845,500	»
Dont il a été amorti pour l'emprunt :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1876 et jouissances antérieures	948,600	»
RESTANT DU CAPITAL.	fr. 56,894,900	»

(¹) La dotation d'amortissement du capital de 6,845,500 francs, mentionné plus haut, n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} novembre 1876, conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 9 septembre même année (*Moniteur* n° 250).

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

EMPRUNT DE 283,085,000 FRANCS,

capital émis au 1^{er} novembre 1876 en vertu de la loi
du 29 avril 1875.

(3 POUR CENT.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1876 (*).

Dotacion : 40 e ^e p. % du capital de 283,085,000 francs	fr.	283,085	»
--	-----	---------	---

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif	fr.	283,085,000	»	
Dont il a été amorti			»	
RESTANT DU CAPITAL		fr.	283,085,000	»

(*) La Dotacion d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} mai 1876, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875.

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXÉ N° 9.

BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 23 FÉVRIER 1873.

Capital des Bons émis.	fr.	25,000,000	»
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1876	fr.	5,550,000	»
Bons échéant en 1877 :			
1° Au 15 mars	fr.	4,133,000	»
2° Au 15 juin		3,100,000	»
3° Au 15 octobre.		1,567,000	»
		8,800,000	»
ENSEMBLE.	fr.	14,350,000	»
Capital des Bons restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1878.	fr.	10,650,000	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 10.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1876.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs.	578	125 »	72,250 »
— 500 —	506	625 »	516,250 »
Actions privilégiées de 500 francs	25	600 »	15,800 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			402,500 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1876.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées de 500 francs de capital.	ACTIONS ordinaires de 500 francs de capital.
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.		
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	3,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875.	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1876.	2,180	1,911	86	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1877.	104,044	114,554	10,823	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1876 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 1,518,475 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1877, est de fr. 91,208,050 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 550 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 15 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la Convention du 31 janvier même année. *Moniteur* n° 75.)

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1870 à 1875.*

	ANNÉES					
	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
la Flandre occidentale	161,624 01	50,911 51	51,765 50	(¹)	(¹)	(²)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	154,401 "	151,770 07	156,513 55	151,554 50	140,557 72	158,194 09
Manage à Wavre	150,764 70	135,255 26	100,286 15	55,509 75	50,966 57	35,967 19
Lierre à Turnhout	151,419 95	92,175 07	71,069 85	66,858 48	66,687 05	50,274 "
Lichtervelde à Furnes	197,511 65	127,159 49	200,000 "	(³) 80,000 "	141,574 46	(⁴)
Tongres à Bilsen	18,204 57	57,987 16	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
— à Ans	6,006 45	2,614 74	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	450,000 "	450,000 "	(⁶) 450,000 "	(⁶)	(⁶)	(⁶)
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg	350,000 "	350,000 "	(⁶) 247,677 39	(⁶)	(⁶)	(⁶)
Bastogne	70,000 "	70,000 "	(⁷) 70,000 "	(⁸)	(⁸)	(⁸)
Virton	"	"	"	122,208 04	204,614 59	204,614 59
Maeseyck	"	"	"	"	124,051 50	140,762 85
Canal de Bossuyt à Courtrai	199,529 42	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAL	1,890,162 55	1,647,855 10	1,547,912 40	655,710 75	909,111 07	773,815 12

(¹) D'après les comptes fournis pour les exercices 1873 et 1874, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte de dépense n'a été fourni par ces deux sociétés pour l'année 1875.

(³) Le compte définitif de cet exercice sera incessamment soumis au visa de la Cour des comptes. La somme de 80,000 francs payée en 1875 à la Compagnie de Lichtervelde à Furnes ne constitue qu'un à-compte pour le 1^{er} semestre.

(⁴) Les comptes pour les années 1872 à 1875 sont en suspens par suite d'un différend entre le Gouvernement et la Compagnie, au sujet du nombre de billes à admettre en compte.

(⁵) De cette somme, 280,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.

(⁶) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.

(⁷) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.

(⁸) L'exploitation de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1877.		Crédits demandés pour 1878.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	10,000	"	8,000	"	2,000 ^m
— civiles	"	26,000	"	22,000	"	4,000
— militaires	5,710,000	"	5,680,000	"	"	50,000
— de l'ordre de Léopold	52,000	"	51,000	"	"	1,000
— de la marine (Militaires)	40,000	"	55,000	"	"	5,000
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	1,000	"	1,000
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	1,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères	112,000	"	112,000	"	"	"
B. Justice	699,000	"	699,000	"	"	"
C. Intérieur	446,000	"	450,000	"	4,000	"
D. Travaux publics	500,000	"	550,000	"	50,000	"
E. Guerre	80,000	"	80,000	"	"	"
F. Finances	1,060,000	"	1,060,000	"	"	"
G. Cour des comptes	24,000	"	26,000	"	2,000	"
Pensions ecclésiastiques	552,000	"	552,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	0,000	"	0,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	7,941,000	59,000	7,961,000	52,000	56,000	43,000
	7,980,000		7,993,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 13,000	